

TIPOLOGIE DES ENONCES DEFINITOIRES EN BERBERE (KABYLE)¹

Résumé : Dans la présente contribution, nous essayerons d'aborder un problème complexe d'une langue minoritaire : le berbère (kabyle). Notre choix s'est porté sur l'étude de la thématique des typologies de définition dans cette langue. Il est utile de souligner l'importance que revêt la particule de prédication « d » qui est l'équivalent de l'auxiliaire être dans la langue française. Cette particule rentre dans le processus de la définition lexicographique surtout paraphrastique. Cette réflexion prendra appui essentiellement sur la dichotomie soulignée par S. Chaker, c'est-à-dire, l'opposition verbe / nom qui véhicule la notion de prédication. Celle-ci constitue l'ossature, sur le plan sémantique, de l'énoncé berbère. Nous tiendrons tout autant compte des paramètres linguistiques contribuant à la construction du sens telles que la fonction, de l'analyse, de l'équivalence, etc. Quant aux paramètres métalinguistiques, ceux-là se pencheront sur l'analyse des procédés tels que la dénomination et la désignation.

L'opération de désignation est liée à l'ensemble des relations signe / chose (des signes qui décrivent les choses) impliquant la formule de désignation, ou encore le modèle prédicatif dont le signifié assure la désignation de l'objet défini signe et signe. Quant au rapport de dénomination, celui-ci semble reposer essentiellement sur les concepts de : dénommer, s'appeler et appellation.

Mots clés : Linguistique, métalinguistique, lexicographie, définition et prédication.

Abstract: In the present paper, we will try to tackle with a complex problem in a minor language which is the Berber language (Kabyle). Our choice fell on the study of the topic of types of definition in that language. It is useful to emphasize the importance of particle preaching "d" which is the equivalent of the auxiliary be in the French language. This particle is within the dictionary definition of the process especially paraphrastic. This reflection will be based primarily on the dichotomy highlighted by S.Chaker, That is to say, the noun-verb opposition vehicle with it the notion of preaching. It is the backbone, on the semantic level, the statement Berber. We will equally account other linguistic parameters contributing to the construction of meaning in this article to the image of the function, analysis, equivalence, etc.. As metalinguistic parameters, those will focus on the analysis of processes such as the name and designation. The designation operation is linked to all sign Relations / thing (signs that describe things) involving the designation form , or the predicative model whose signified ensures designation of the subject matter to sign and definition sign. As for the report name, it appears to be based primarily on three basic elements from which to generate concepts: styling, to call and name.

Keywords: Linguistics, metalinguistic, lexicography, translation and preaching.

Introduction

Le travail que nous proposons dans cet article tourne autour du phénomène de la définition lexicographique dans la langue kabyle². Il sera question de typologies définitoires concernant l'unité lexicale vue comme lemme virtuel pour un éventuel dictionnaire monolingue kabyle / kabyle. Avant de rentrer dans le vif du sujet, il est utile de faire un détour théorique très succinct, pour mieux appréhender la question.

¹ Rachid **Adjaout**, Département de Langue et de Culture Berbère, Université de Bejaia, Algérie.
adjaoutrachid@yahoo.fr

² Le kabyle est l'un des dialectes berbères, parlé au nord de l'Algérie.

Si l'on se réfère aux travaux théoriques ayant trait aux différents aspects de la définition, on constate que l'on dispose aujourd'hui de nombreuses synthèses de recherches sur les approches définitoires, ce qui n'est pas le cas pour la description de ce procédé qui reste insuffisante. Auger M¹, dans sa thèse sur *les énoncés d'intérêts définitoires*², souligne que ces derniers sont de type ordinaire et correspondent à des énoncés définitoires linguistiques et non métalinguistiques. Pour cet auteur, l'énoncé définitoire serait donc, au sens large, un énoncé qui constitue une définition ayant un rapport à une formule qui donne le ou les sens d'un mot, expression qui vise à être synonyme de ce qui est défini. Mais les énoncés sémiques³ sont aussi d'un intérêt sémantique pour le lexicographe, principalement dans l'analyse du mot en tant qu'entrée du dictionnaire en traits sémantiques. Par conséquent, leur valeur est classificatoire.

Quant à la définition dans le domaine berbère (kabyle), à travers laquelle nous tenterons de cerner les contours, pourrait s'avérer complexe du fait que le sujet en question n'a pas fait, à notre connaissance, objet d'études poussées. Notre réflexion prendra appui essentiellement sur la dichotomie soulignée par Chaker, c'est-à-dire, l'opposition verbe /nom qui véhicule la notion de prédication.

Celle-ci constitue l'ossature, sur le plan sémantique, de l'énoncé berbère. Nous tiendrons tout autant compte des autres paramètres contribuant à la construction du sens dans cet article. Ceci, à travers l'analyse des procédés telle que la dénomination, la désignation, la fonction, ainsi que d'autres éléments faisant partie des énoncés définitoires linguistiques à l'exemple de la copule « *d* », l'équivalent de la copule « être » dans la langue française.

L'énoncé définitoire obéit vraisemblablement à des critères distinctifs. Ainsi, on peut rencontrer des énoncés repérables par leurs formes, d'autres par leurs fonctions et quelquefois les deux réunis. Par conséquent, ces définitions seraient tributaires de critères très variés pouvant prendre différentes valeurs en fonction de la nature du défini et de son contexte.

Dans cette optique, nous reprenons les différentes approches définitoires citées par M. Auger dans lesquelles l'auteur tente d'expliquer comment les spécialistes de la définition appréhendent le phénomène de la définition et sur lequel repose impérativement toute conception de dictionnaire.

L'activité de définition⁴ implique naturellement l'existence de deux segments : le mot défini et l'énoncé définitoire. Ce dernier se comporte

¹ Auger M., 1997, *Repérage des énoncés d'intérêt définitoire dans les bases de données textuelles*, Thèse de doctorat, soutenue sous la direction de M. Knecht, Université de Neuchâtel, p. 32.

² Énoncés définitoires pourraient être définis comme étant tout discours de forme phrastique qui détermine, en tout ou en partie, soit les caractères qui appartiennent à un concept, soit les éléments qui caractérisent quelque chose, soit aspect propre à un signe linguistique.

³ L'énoncé sémique est pris au sens de B. Pottier et de sa théorie sur les sièges.

⁴ « Proposition dont le premier membre est le terme à définir, le second étant composé de termes connus qui permettent de déterminer les caractères du premier (*définition en compréhension* ou *intensionnelle*), ou de déterminer la classe d'objets qu'il désigne (*définition en extension* ou *extensionnelle*). » Dictionnaire *Le Grand Robert*, 2005.

généralement comme une paraphrase synonymique du segment défini. La définition lexicographique, ou dictionnaire, en est le meilleur exemple.

Ainsi, R. Martin¹ distingue principalement deux types d'énoncés définitoires : les énoncés définitoires à caractère métalinguistique et les énoncés définitoires à caractère paraphrastique. Les premiers « *informent sur le signe, de telle sorte que la définition ne parle plus de l'univers, mais de la langue [...]* », alors que les seconds, qui, eux, peuvent être hyperonymiques, métonymiques, dérivationnels ou approximatifs, fonctionnent comme des équivalents sémantiques du segment défini. Les définitions de type métonymique expriment un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par des relations nécessaires : spatiales, temporelles, causales et casuelles. Pris comme des composantes de réseaux sémantiques, les mots se définissent, selon Condamines², par des relations de taxinomie, de méronomie, de synonymie, de complémentarité et, enfin, par des relations dites fonctionnelles.

Chukwu et Thoiron³, quant à eux, abordent la définition en termes de reformulations. Ils distinguent ainsi trois types de reformulation, sinon d'énoncés définitoires : les reformulations copulatives identifiables par la copule *être* (*X est Y*), les reformulations métalinguistiques appellatives marquées par des verbes dénominatifs (*appeler, nommer, etc.*), et les reformulations métalinguistiques explicatives qui recourent à des adverbes à valeurs explicatives comme par exemple *c'est-à-dire, ou, entendre par, distinguer, etc.* Les reformulations métalinguistiques dégagées par Chukwu et Thoiron ne se généralisent pas à tous les paradigmes imaginables des énoncés définitoires.

Toute définition scientifique doit ou devrait s'opérer, - selon Loffler-Laurian⁴ -soit par dénomination (réduction de l'extension du terme défini), soit par équivalence (indices verbaux ou paraverbaux qui indiquent l'équivalence sémantique), soit par analyse (décomposer et recomposer les propriétés du défini), soit par fonction (indiquer la fonction ou la finalité de l'objet défini), soit encore par caractérisation (emploi des différents procédés d'énumération qui contribuent à indiquer les propriétés ou les caractéristiques de l'objet défini)⁵.

Cependant, l'ensemble des typologies est jugé insuffisant et surtout caractérisé par une incohérence et une certaine non-systématicité. À propos des limites de l'étude des définitions Salja Sepälä relève : « on notera, curieusement qu'aucune typologie ne semble s'articuler autour des fonctions de la définition,

¹ Idem, p. 28.

² Ididem, p. 30.

³ *Op. cité*, p. 31.

⁴ *Op. cité*, p.33.

⁵ *Op. cité*, p. 32.

aspect pourtant essentiel pour comprendre la définition dans toute sa complexité... »¹.

Cette auteure affirme plus loin :

les typologies qui ne sont pas systématiques et qui, étant fondées sur des définitions nommées, ne permettent pas d'aborder les aspects des définitions qui n'impliquent pas un type de définition donné avec une dénomination particulière².

Tout en tenant compte de ces critiques, notons tout de même que c'est à l'ombre de ces typologies d'énoncés définitoires que nous avons tenté de soumettre à l'analyse un corpus qui porte essentiellement sur un cas particulier de la langue kabyle, à savoir le parler des At M'likeche. Ainsi donc, cette étude tentera de travailler dans un premier temps sur les catégories définitionnelles kabyles. Ensuite, présenter les définitions linguistiques et métalinguistiques dans celle-ci.

I. Les catégories définitionnelles kabyles

En analyse définitionnelle, nous pouvons avancer que nous disposons, en kabyle, de deux types d'énoncés définitoires : d'une part, l'énoncé définitoire linguistique qui est, en fait, un discours appelé traditionnellement « *discours ordinaire* » comme le montre l'exemple ci-après à travers lequel le segment **a** est défini par **b** : « *anyir (a) // tawenza (b)* » (front), ce qui renvoie, dans le fond, à un cas de synonymie. Cet énoncé prend une dimension référentielle et tente de décrire les objets du monde.

D'autre part, l'énoncé définitoire métalinguistique se caractérise par son statut autonymique à l'image de cet exemple en grammaire kabyle : « *amyag³ // d yiwen uferdis yesean azal meqq⁴ren deg twinest⁴* » (le verbe // est l'élément essentiel de la phrase). L'objet de celui-ci est le langage lui-même (le discours qui parle de lui-même).

Deux critères essentiels sont souvent retenus comme constitutifs de toute définition : les énoncés définitoires linguistiques et les énoncés définitoires métalinguistiques. Chacun de ces critères génère des catégories reflétant ainsi la nature du vocabulaire que celles-ci contiennent. En outre, il est généralement admis que la définition dans toutes les langues naturelles se manifeste à travers ces deux procédés. Mais l'essentiel à noter réside dans le fait que l'opération avec ou à travers laquelle ceux-ci se réalisent est soumise à des logiques propres à chaque langue et est dotée d'un mécanisme de fonctionnement qui lui est particulier.

¹Sepälä S., 2007, *La définition en terminologie et Ontologie : théories et applications*, Article présenté à la conférence d'Annecy, France, juin 2007, p. 3.

²Idem, p. 4.

³Mammeri M., 1990, *Amawal n tmazixt tartart* (Lexique de berbère moderne), 3^{ème} Ed. Association Culturelle Tamzight, p. 21.

⁴Boudris B., 1990, *Tamawalt usegmi : Vocabulaire de l'éducation Français – Tamazight*, Revue Amazigh, Rabat, p. 88.

Ainsi, la langue kabyle, en tant que langue naturelle, manifeste aussi à travers son vocabulaire toute une série d'éléments définitionnels lui permettant de s'adapter aux différentes évolutions diachroniques qu'elle subit. Avant de procéder à l'analyse du corpus recueilli sur le vocabulaire utilisé dans le parler des At M'likeche, nous allons tenter d'une part de cerner les différents contours ayant trait aux énoncés définitoires; d'autre part, appuyer ces derniers avec des exemples quand cela paraît nécessaire. Il est à rappeler que ces énoncés définitoires revêtent un caractère fondamental lors de toute analyse et auquel tout lexicographe aurait souvent recours lors de son travail sur la définition.

Bien que les typologies des énoncés définitoires enregistrent certaines carences du fait qu'elles ne couvrent pas suffisamment le champ de la définition, leur étude demeure plus qu'utile. Ces typologies permettent d'appréhender les contours du défini du point de vue de son statut significatif. Elles constituent, en outre, actuellement un point de repère assez intéressant dans l'analyse des énoncés définitoires kabyles.

Sur la base des données théoriques sur la définition, nous allons essayer de voir dans quelle mesure elles peuvent s'appliquer à la réalité des données pratiques du kabyle. A partir de là, la question sur laquelle nous nous focaliserons se résume comme suit : peut-on aujourd'hui décrire et cerner avec le métalangage existant, le contenu définitionnel des vocables appartenant à différents champs lexicosémantiques du Kabyle ?

II- Les définitions linguistiques en kabyle

Ce point sera consacré à la présentation de la formule définitoire retenue dans le cadre de cet article et qui découle de différents facteurs métalinguistiques et linguistiques. Nous insisterons essentiellement sur les facteurs inhérents aux énoncés définitoires du kabyle.

II.1- La copule « d » l'équivalent de l'auxiliaire « être » dans la langue française

Dans la langue française, la copule « être »¹ (X est Y) est la formule la plus fréquente s'agissant des énoncés définitoires. Cependant, celle-ci prête à confusion dans beaucoup de situations et la relation entre X et Y peut s'interpréter par X signifie Y, X a le sens de Y, X est l'équivalent de Y, etc. En langue kabyle, la fonction prédicative, en général, se manifeste dans le syntagme verbal, mais il arrive dans certains contextes que celle-ci soit portée par le syntagme nominal. Et cette opération est possible dans les cas où le syntagme verbal perd cette fonction

¹ L'auxiliaire de prédication diffère dans sa fonction dans les deux langues le Français et le Berbère. Dans la langue française cette fonction de prédication est réalisée par l'auxiliaire « être » entre autres et dans la langue berbère par la copule « d » qui ne jouit pas de statut d'auxiliaire.

pour devenir un simple déterminant lexical ayant comme équivalent l'adjectif, comme l'illustre l'exemple qui suit : *yefka uqcic isurdiyen i baba-s* (donner enfant argent qui papa son) (l'argent que l'enfant a donné à son père).

Toutefois, des substantifs, des adjectifs et tous les déictiques¹ sont susceptibles de remplir la fonction de prédicat. Ainsi, en kabyle, la fonction de prédication paraît souvent dans des énoncés définitoires à caractère nominal ou adjectival et qui est rempli par l'auxiliaire de prédication « *d* » comme l'illustre la définition de l'entrée lexicale supposée suivante : - *Wamlal // d² yiwen yemxi d-yettilin ya kan deg tefsut, gemrent medden iwakken a t-ččen d azegzaw nex yewwa. rurs ijeğğigen qqaren-asen ġihbuđ, iferr-is ur xezziř ur wezzil, tizegzewt-is ur telli ara d-taqeshant.* (les marguerites sont des plantes qui poussent au printemps, on les cueille pour les consommer crues ou cuites. Leurs fleurs sont appelées coquelicots. Leurs feuilles sont de taille moyenne, d'un vert clair).

Les autres contextes susceptibles de voir la réalisation de la copule « *d* » sont multiples et diversifiés. Les exemples suivants en donnent un aperçu :

- *Bbirwel // d abaeuc amezzyan iteqqes* (c'est un petit insecte piquant).

- *Amadax // d yiwen yemxi d yettaken tidekt, imeqqi-d deg tezgi, rurs tieeqqayin (tidekt) ttakent anzi ar tid n tjlbant nex ahat ur wwident ara...* (Plante qui donne un fruit appelé lentisque...). Les énoncés définitoires, dans les cas ici décrits, commencent par la copule de prédication « *d* ». Il est à supposer que cela est dû à l'impossibilité dans laquelle se trouve le définisseur l'obligeant à n'avoir d'autres choix que de recourir à la paraphrase³. Ici, le procédé fait appel à la fonction du défini et à sa forme. Ci-après une représentation schématique de la définition à travers l'un des exemples cités plus haut :

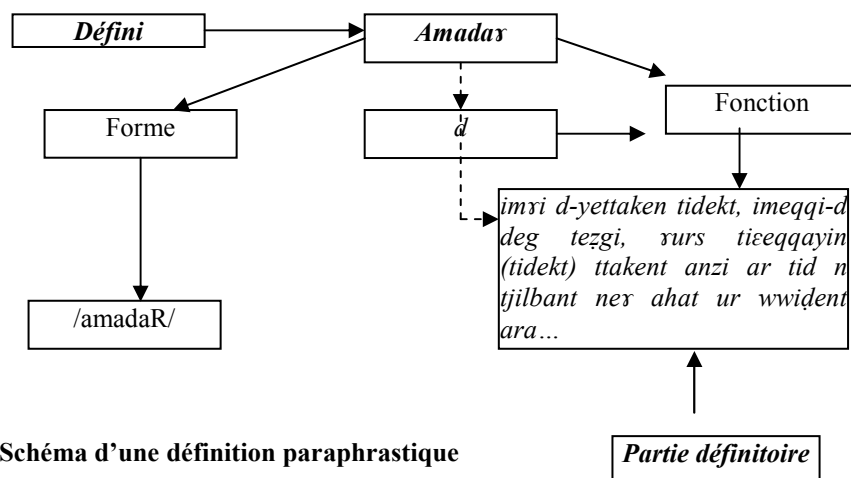


Schéma d'une définition paraphrastique

Partie définitoire

¹ Il existe en berbère plusieurs types de déictiques tels que : *da* (ici), *tura* (maintenant), *nekk* (moi), etc.

² « *d* » en gras joue le rôle de copule prédicative.

³ On a toujours recours à utiliser cette copule de prédication « *d* » quand la synonymie n'est pas possible, donc on l'introduit dans une paraphrase.

À travers ces exemples, nous constatons, de manière plus ou moins claire, qu'en langue kabyle, les critères qui président à la dénomination d'une part, du moins pour cette catégorie de mots, est d'ordre formel ou fonctionnel. D'autre part, la copule « *d* » est considérée comme étant un actualisateur de prédication qui serait l'un des moyens pour définir les termes en kabyle. **X** remplit la fonction du prédiqué et **Y** un prédicat. Selon l'exemple ci-après : « *aqcic d uhric* » (le garçon est intelligent) la qualité ou la propriété d'être intelligent est attribuée au lexème « *garçon* » par l'intermédiaire de la copule « *d* ».

Notons que dans la construction précédente, la fonction remplie par **X** renvoie sémantiquement au référent et **Y** à la prédication. La combinaison de cette particule de prédication dans différents énoncés offre plusieurs possibilités aux locuteurs de la langue kabyle. Par ailleurs, cette copule est capable de mettre en relation deux expressions référentielles désignatives en liant deux unités lexicales qui expriment un rapport d'identité, exemple : « *Lbaz d lbaz, leec-is d israren* » (l'aigle est un aigle, son nid est un assemblage de brins). La copule prédicative « *d* » est l'élément caractéristique des syntagmes nominaux¹ s'organisant souvent selon les formules suivantes :

- actualisateur² + nom. Exemple : « *d arammac* » (il fait chaud) ; « *arammac* » signifie en français « chaleur ».
- actualisateur + adjectif. Exemple : « *d aberkan* » (il est noir).
- actualisateur + substitut. Exemple : « *d kečč* » (c'est toi).

En somme, cette copule joue la fonction d'actualisateur qui se réalise dans des énoncés définitoires non verbaux. Le fait qu'elle introduit un prédicat nominal montre qu'elle est la base de la relation de prédication qui collabore à des constructions syntaxiques et sémantiques d'ordre référentiel.

Rappelons en outre que la copule « *d* », dans la langue berbère (kabyle), est un morphème monophonique homophone qui possède trois valeurs. Le premier est un déictique spatial de proximité : « *yusa-d* » par opposition à un autre déictique spatial « *yusa-n* », le second est un coordonnant introduisant un nom à l'état d'annexion ou un pronom indépendant : « *baba-s d mmis* » (le père et son fils) et la dernière forme, c'est elle qui joue le rôle de prédication et constitue le noyau définitionnel. Ici, dans cette spécification, cette copule de prédication est employée dans la construction du genre « **X d Y** » ce qui équivaut à la copule « être » dans la langue française. Le **X** peut être dénommé comme le prédiqué et le **Y** c'est le prédicat lui-même, comme l'illustre l'exemple suivant : « *argaz d win i tent-iferrun* » (est homme, celui qui trouve solution à tout), à travers lequel la propriété de « trouver des solutions » est attribuée à l'entité « *argaz* »

¹ A distinguer des phrases nominales qui sont très utilisées en langue berbère du fait de son affiliation à la famille chamito-sémitique.

²Chaker S., 1990, *Types de syntagmes prédicatifs en berbère*, Cahiers de linguistique d'orientalisme et de slavistique, p. 79.

(homme). Donc la copule «*d*» à elle seule ne spécifie aucune relation d'évidence que «*X* c'est *Y*». Ces deux entités ne peuvent recevoir une interprétation logique, car la présence de la copule «*d*» n'est que le résultat d'une relation sémantique contextuelle construite sur un noyau prédicatif.

II.2- L'équivalence

C'est l'une des formes à l'aide de laquelle les mots peuvent être définis. Il s'agit de relations ayant trait à la synonymie ou à l'antonymie (opposition). La synonymie est définie comme l'équivalence entre deux ou plusieurs mots différents par leurs signifiants, mais dont le signifié est posé comme étant le même, comme l'illustre l'exemple ci-après : «*argaz // aterras, amdan*» (l'être humain, homme, individu, etc.). L'antonymie, quant à elle, exprime l'opposition entre deux mots différents par leurs signifiants et par leurs signifiés comme c'est le cas dans : «*idelli ~ azekka*» (hier ~ demain).

Divers reformulateurs de sens sont au service de la définition par équivalence, tels que : équivaloir à ..., autrement dit..., c'est-à-dire..., être comparable à..., etc. La langue kabyle dispose de tournures définitoires comme : *yettak anzi ar...*, *amzun d...*, *yettcabi ar...*, *ccrul n...*, etc. voici un exemple de leur emploi : *abrid-a amzun d asif* (ce chemin ressemble à un oued)¹ est une expression décrivant la détérioration d'une route au point de ressembler au lit d'un cours d'eau. L'équivalence est courante dans des exemples utilisés par le lexicographe pour appuyer une définition. Ainsi, le recours aux exemples comme facteurs définitionnels facilite l'accès au sens pour l'utilisateur d'un dictionnaire.

II.3- La caractérisation

La caractérisation concerne essentiellement les propriétés que renferme l'objet à définir (attribut, caractère, qualité, propre à, constituer de, etc.). Pour ce faire, le kabyle dispose des formulateurs : (*ɣurs, yesɛa, yemmug, yesker, yettwaxdem am...*, etc.). Mais, ce qui est intéressant dans cette langue, c'est l'introduction d'un vocable « passe-partout » *ayennat / tayennatt* (truc) qui sert de relais quand on ne dispose pas de synonymes ou d'expressions adéquats pour les cas qui se présentent. Enfin, la caractéristique définitionnelle d'un vocable se déploie, en langue kabyle, par l'emploi d'adjectif comme c'est le cas dans toutes les langues.

¹ Les traductions données entre parenthèses sont littérales.

II.4- L'analyse

Ce procédé n'est pas vraiment différent du précédent, car il repose également sur des caractéristiques du défini. Ces dernières sont véhiculées par des expressions faisant références aux parties à l'origine de l'objet (fait, événement, phénomène) à définir telles que : provenir de..., résulter de..., cause de..., etc. il existe en kabyle des expressions qui remplissent cette fonction, il s'agit entre autres de : « *yusa-d deg...*, *rurs azal...*, *yesea...*, *yekka-d deg...*, *kra deg waṭas* », etc.

« *iḍaren // iqejjiren, ifadden nex ayen yesebdaden tafekka n wemdan* » (les jambes, les pieds ou bien c'est la partie qui aide à maintenir debout le corps de l'être humain). Cet exemple illustre l'idée de la définition partielle d'où l'emploi de mots spécifiques, contrairement à la définition générale qui s'appuie sur un terme générique.

II.5- La fonction

La fonction met en avant le rôle du référent, objet de la définition. Elle figure parmi les outils dont dispose le définisseur, dans le cas où son objectif est de cerner le sens du défini. Les expressions pouvant servir de repère à ce genre de définitions sont: permettre de, employer pour, servir à, etc. La langue kabyle pallie ce type de définitions par l'utilisation d'expressions telles que : *ittuseqdac i...*, *nessexdam-it i...*, *ilaq i...*, *yezmer ad yili...*, etc.

« *mernuyet // imxi yettuseqdacen d asafar i win yewwet lqu* » (le marrube est une plante qui sert de remède à l'indigestion).

II.6- La causalité

Elle dénote l'origine de la formation de l'objet qu'il soit le résultat d'un effet quelconque ou qu'il en soit la cause, c'est-à-dire : provoqué par ..., s'obtient par..., provenir de..., cause de..., etc. Son équivalence en kabyle est : *yusa-d seg...*, *ittekk-ed deg...*, *yezmer ad yili...*, etc.

« *lfedra // aṭan iḍaren, tettekk-ed seg tikli s waṭas ḥafi* » (maladie causant des gerçures aux orteils).

III. Les définitions métalinguistiques en Kabyle

Les définitions métalinguistiques se caractérisent par leurs sujets autonymiques dont l'objet du discours est le langage lui-même. Leurs commentaires portent

sur forme du signifiant ou sur le contenu notionnel du signifié. Elles s'opèrent selon les procédés de la désignation et de la dénomination:

III.1- La désignation

Cette opération est liée à l'ensemble des relations *signe / chose* (des signes qui décrivent les choses) impliquant la formule de désignation, ou encore le modèle prédicatif dont le signifié assure la désignation de l'objet question à définition *signe et signe*. Bien que la langue kabyle souffre d'absence d'une métalangue relatif à ce type de relations, des expressions telles que : « *Imaena-s, azal-is, yebra ad yini*, ect. » pallient cette carence. Ce palliatif fonctionne sur le modèle : *signe1 /signifier / ; avoir comme sens équivalent de / ; vouloir dire / signe 2*. En kabyle, on peut supposer que : « *awal 1/ Imaena-s / ; / yebra ad yini / awal 2* ».

Cet état de fait mettant en évidence la pauvreté de la langue, en matière d'un vocabulaire de spécialité exige, à court terme, le recours à la mise en place de néologismes - seul moyen - à même de régler définitivement ce problème. Certes, le phénomène de désignation existe en tant que réalité dans l'usage quotidien de la langue, mais il n'est pas encore conceptualisé en outils terminologiques pouvant être utilisés pour une analyse purement scientifique. Pour ce faire, nous suggérons de retenir temporairement comme appellation pour le terme de « désignation » le vocable kabyle « *bedd* »¹ (se tenir debout, se mettre debout, dresser). Lorsque ce verbe est à la forme factitive « *sbedd* », il devient l'équivalent du verbe « désigner » en français. Ce vocable apparaît entre autres dans des contextes où la notion de désignation est dite solennellement, comme l'illustre l'exemple suivant : « *llamin // argaz yettusbedden d aqerru ref taddart* » (*llamin* est l'individu désigné en tant que chef de village). Le sens de « désigner » comme la plupart des signes linguistiques impliquent de facto une relation entre le signe et une réalité extralinguistique. Et pour la seconde relation *signe / signe* qui est interne à la langue, nous proposons le vocable « *anamek* » (la signification de...). Nous illustrons ce cas par l'exemple suivant : *nekk // amqim ilelli n wudem amenzu n wasuf* (moi // pronom de la première personne du singulier). Cette seconde relation est susceptible en principe de décrire sémantiquement tous les termes ayant trait à la grammaire à condition qu'elle s'inscrive dans le cadre autonymique. C'est-à-dire, les vocables grammaticaux se décrivent par d'autres vocables de même catégorie.

¹ Cet exemple du kabyle illustre la nuance de sens du verbe « *sbedd* » « *taddart tesbedd ddurt ieeddaneqal* » (le village a désigné ses représentants la semaine dernière). « *ieeqal sbedden-d aberrah* » (les représentants ont nommé le crieur public)

De ce fait, il est à constater que dans la première relation, on apprend à répondre à la question : qu'appelle-t-on ? (*d acu-t ou d acu-tt ?*)¹ Tandis que dans la deuxième, le but consiste à mettre l'accent sur la valeur d'un signe donné en opposition avec d'autres signes faisant partie d'un même système linguistique. Autrement dit, à la manière dont Saussure conçoit les signes. Il s'agit de répondre aux questions : quels sont les traits distinctifs d'une unité linguistiques en opposition à d'autres ? Quelle en est la catégorie grammaticale?

III.2- La dénomination (chose et signe)

Selon I. Tomba, le rapport de dénomination « fixe entre le dénommé et son nom, une relation constante. Aussi existe-t-il plusieurs types de dénominations, notamment celles qui appartiennent en propre à un individu (nom, prénom, etc.) et celles qui appartiennent, en commun, à tous les éléments qu'une même classe (noms communs, verbes, etc.) »². Ce rapport de dénomination semble reposer donc essentiellement sur trois éléments de base à partir desquels se génèrent les concepts de : dénommer (*semmi*), s'appeler (*qqaren-as*) et appellation (*asemmi, tameayert*)³. La notion de désignation, comme citée supra, peut s'exprimer par deux types de relations *signe* → *chose* (marque le statut du désigné) ou *signe* → *signe* (marque le statut de signifier). Cependant, la notion de dénomination peut s'effectuer inversement : *chose* → *signe* lorsqu'elle prend son ancrage dans le patrimoine cognitif du locuteur, c'est-à-dire relevant de son capital expérimental qui se traduit par l'usage de la langue. Ainsi donc, le rapport de dénomination s'effectue selon l'idée qui stipule que les choses préexistent aux idées. Les exemples ci-après en illustrent cette vision:

- « *Ltufan imi ad ilal ar imuhar ttsemmin-as deg sebea wuḍan* ». (Chez les Touaregs, on attribut un prénom à un nouveau-né sept nuits après sa naissance).

- « *Abernus ar leqbayel, qqaren-as ibidi* ». (Le burnous chez les Kabyles s'appelle « *ibidi* »).

- « *Imezdar n tefriqt ugafa⁴ tlaein i yiman-nsen Imaziren* ». (Les habitants de l'Afrique du Nord se désignent par le vocable : « *Imaziren* »).

Le rapport de dénomination en discours s'opère dans la langue kabyle par le biais de plusieurs marqueurs métalinguistiques que nous rappelons dans

¹Il s'agit d'une vieille expression utilisée dans les devinettes kabyles. Quand un narrateur propose une devinette, il finit toujours son propos par « *d acutt, d acutt ?* » (que désigne le contenu ?)

²Tomba-Mcz I. (1994) : « *La sémantique* » que-sais-je ?, Ed. P.U.F., p. 68.

³ Le terme *tameayart* (surnom) est une appellation péjorative dans la région des At M'likech.

⁴ Mammeri M. (1990) : « *Lexique : Tamazight – Tafransist, Tafransist – Tamazight* », 3^{ème} Ed. de l'Association Culturelle Tamazight de Bejaia, Algérie, p. 10.

cette suite : *asemmi, alaei, qqaren, isem-is* (s'appeler, se nommer, se dénommer, avoir pour nom, etc.). Dans cette perspective, G. Kleiber, dans un article publié en 1984, établit une distinction entre une dénomination ordinaire et une dénomination métalinguistique. La première est relative au domaine spatio-temporel bien déterminé comme le montre cet exemple en langue kabyle: 1- « *Amyurar n tkurt uđar ifazen deg umađal aseggas n 2004, qqaren-as Zidane* ». (Le meilleur joueur de foot en 2004 s'appelle Zidane).

Par contre, la dénomination métalinguistique porte souvent sur un concept général :

2- « *Anda sarwaten at zik timzin qqaren-as, annar* ». (Le lieu où on bat l'orge s'appelle le terrain à battre).

Remarque : D'après Kleiber, la dénomination de type ordinaire¹ ne peut pas être considérée comme étant une règle générale, car les énoncés portant sur les dénominations de noms propres ne peuvent pas figurer dans un dictionnaire de langue, comme c'est le cas dans l'exemple n° 1. En revanche, le second exemple exprimant une dénomination métalinguistique et s'appliquant à une unité codée de la langue accompagne toujours une entrée de dictionnaire.

La distinction introduite par Kleiber entre dénomination ordinaire et dénomination métalinguistique contient un particularisme d'ordre terminologique à savoir qu'au lieu d'opposer linguistique à métalinguistique; il oppose ordinaire à métalinguistique. « Ordinaire » qui implique dans sa relation antonymique le vocable « extraordinaire ». Par conséquent, l'objectif de l'auteur était d'exprimer l'opposition entre nom *propre* et nom *commun*.

Notons que la notion de définition est doublement référentielle puisqu'elle peut renvoyer à un objet émanant d'un discours lexicographique (objet essentiel) de ce travail qu'à un objet du discours ordinaire. Dans la pratique, ces deux types de définitions sont difficiles à distinguer. Cependant, il faut noter que les normes qui régissent les définitions lexicographiques permettent de les différencier des définitions dites ordinaires. Les premières sont celles du lexicographe, spécialiste des dictionnaires. Or, dans la définition ordinaire, le défini peut être l'objet de diverses significations ; suivant le contexte. Cela confère une souplesse dans le maniement du langage.

Pour conclure, il faut souligner aussi que le phénomène de la désignation autonymique intervenant dans le processus de la définition est régi par un ensemble de règles très complexe. Par conséquent, la désignation devient par là ambiguë.

On entend par autonymie un signe qui renvoie à lui-même en tant que signe et non à l'objet (J. Dubois 2002 : 60). En lexicographie, toutes les entrées sont considérées comme des signes autonymes, car elles se trouvent détachées du contexte discursif. En outre, « *l'autonymie se distingue par là,*

¹ La dénomination de type ordinaire chez Kleiber consiste à insérer dans la catégorie des noms communs un nom propre. Voir l'exemple 1 page 136.

d'un côté, de la désignation par un nom qui suppose un contrat dénominatif et de l'autre, de la désignation déictique qui met en jeu des repérages énonciatifs » (Tomba I. 1992 : 4), comme le montrent clairement les exemples kabyles qui suivent :

- « *Amɣar* (*imɣaren*) // *amdan yesean ugar n 60 iseggasen di tudert-is* ».

(Un vieillard est un homme dépassant 60 ans).

« *Amɣar n taddart, amɣar azemni, ar tagara* ». (Le chef du village ; le sage, etc.).

Quant à l'autonymie de la désignation déictique :

« *Wagi // d ameskan ...* ». (Celui-ci // est un démonstratif...).

Après ce bref détour sur les possibilités que permet la langue kabyle à travers ses différentes fonctionnalités dans la description des énoncés définitoires, il est à constater qu'en dépit des carences que peut contenir la notion d'analyse en termes de typologie dans le sillage des définitions, elle sera d'un apport non négligeable dans la description de données lexicographiques kabyles.

C'est à partir de cet ensemble d'éléments outils, que les différentes catégories définitionnelles peuvent prendre ancrage dans leurs descriptions des entrées. Afin d'être plus explicites aux usagers du dictionnaire, les énoncés définitoires doivent également intégrer des exemples dans les différents articles. Cela permettra d'aboutir dans un premier temps, à un simple dictionnaire monolingue (kabyle-kabyle).

Conclusion

En guise de conclusion sur ce point, notons qu'à propos de la particule « *d* », (Taïfi : 2002, p. 425) affirme dans son article que : « *L'inventaire de ces constructions est loin d'être exhaustif* ». Il n'a abordé dans ce texte que quatre cas de figure :

- a. *Construction canonique : le prédiqué + la particule de prédication « d » + le prédicat (X + PP + Z) ;*
- b. *Verbe d'état + PP + PN (prédicat nominal) ;*
- c. *Verbe d'opinion + PP + PN ;*
- d. *PP + PN + Complément de EP (expression prédicative) »¹.*

A partir de ce constat partiel, extrait de l'étude réalisée par Taïfi, il est à noter que cette fonction prédicative, que remplit cette particule de prédication dans l'articulation du sens à travers l'énoncé, a des conséquences très

¹Taïfi M., 2002, « De la construction adjectivale en Tamazight : syntaxe et sémantique de la particule *d* », *Articles de linguistiques berbères*, mémorial Werner Vycichl, L'Harmattan, p. 425.

significatives dans les procédés de désignation et de dénomination en berbère sur lesquels nous allons revenir avec plus de détails dans un autre papier.

Ainsi, le phénomène de la définition en langue kabyle repose essentiellement sur l'opposition verbo-nominale. Il embrasse diverses formes à partir desquelles se génèrent différents énoncés définitoires que ce soit au plan linguistique ou au plan métalinguistique. Néanmoins, quelques problèmes d'ordre terminologiques sont à souligner du fait que le processus du passage à l'écrit dans cette langue est toujours d'actualité. En outre, nous pouvons souligner aussi que cette langue renferme des potentialités langagières énormes si elles sont bien exploitées, cela permettrait de mieux cerner les lemmes au plan définitionnel et faciliter la tâche de consultation aux usagers.

Bibliographie

- Auger M., (1997), *Repérage des énoncés d'intérêt définitoire dans les bases de données textuelles*, Thèse de doctorat, sous la direction de M. Knecht, Université de Neuchâtel,
- Boudris B., (1990), *Tamawalt usegmi : Vocabulaire de l'éducation Français – Tamazight*, Revue Amazighe, Rabat,
- Chaker S., (1973), « Types de syntagmes prédicatifs en berbère », *Cahiers de linguistique d'orientalisme et de slavistique (Aix)*, 5-6, 1975. *Le système dérivationnel verbal berbère (kabyle), thèse de doctorat IIIème cycle, Paris V. Un parler d'Algérie : syntaxe, thèse pour le Doctorat d'Etat, Paris V, Décembre 19.78*
- Chaker S., (1995), « Les dictionnaires berbères (autres que kabyles) », *Encyclopédie berbère* n° XV, Edisud, p. 2308-2310.
- Chaker S., (2003), « Autour de la racine en Berbère », *Folia Orientalia*, Vol. 39, pp. 83-93.
- Chaker S., (1996), *Manuel de linguistique berbère II. : Syntaxe et diachronie*, Ed. ENAG, Alger.
- Dubois J., (2002), *Dictionnaire de la linguistique*, Larousse.
- Kleiber G., (1989), « Y a-t-il encore un sens à parler du sens des mots ? », *Lexiques*, France, p. 92-96.
- Klieber G., (1984), « Dénomination et relations dénominatives », *Langages*, Vol. 76, pp. 77-94.
- Klieber G., (1987), « Mais à quoi sert donc le mot chose », *Langue française*, Vol. 73, pp. 109- 127.
- Mammeri M., (1990), *Lexique : Tamazight – Tafransist, Tafransist – Tamazight*, 3^{ème} Ed. Association Culturelle Tamazight de Bejaia, Algérie,
- Sepälä S., (2007), « La définition en terminologie et Ontologie : théories et applications », Article présenté à la conférence d'Annecy, France, juin 2007
- Taïfi M., (2002), « De la construction adjectivale en Tamazight : syntaxe et sémantique de la particule *d* », In *Articles de linguistiques berbères, mémorial Werner Vycichl*, L'Harmattan.
- Tomba-Mcz I., (1994), *La sémantique, Que-sais-je ?*, PUF.

Rachid **Adjaout**, enseignant au Département de langue et de culture berbères, Faculté des lettres et des langues, Université A. Mira de Bejaia, Algérie. Titulaire d'un diplôme de doctorat en langue, littérature et société, obtenu au centre de recherche berbère INALCO, Paris, en 2011. Actuellement, il assure les modules de sémiotique et de méthodologie appliquée à la linguistique.

Annexe

Abernus (iberniyas)	burnous ;
Amahay (imuhay)	Amziy / imaziyen (Berbère « s »);
Ameskan	démonstratif ;
Amdan	être humain ;
Amɣar (imɣaren)	vieillard ;
Amɣar ntaddart	le sage du village, le doyen, le chef, etc.
Amɣar azemni	le connaisseur, le philosophe, etc.
Amyurar	joueur ;
Alaɛi	appeler ;
Annar	Terra à battre ;
Anda	interrogatif ;
Aseggas	années ;
Asemmi	nommer, dénommer ;
Aserwet	terrain à battre ;
D	morphème monophonique : déictique spatial, conjonction et de prédication ;
Bedd (sbedd)	mettre debout, se mettre debout, nommer, désigner ;
Ibidi	burnous ;
iɖ (uɖan)	nuit (s) ;
iman	soi-même ;
imezdax	habitants ;
lɥufan	nourrisson ;
Taddart	village ;
Tagara	la fin ;
Tkurt-uɖar	football ;
Tafriqt ugafa	Afrique du nord ;
timzin	orge ;
Ugar	plus de ;
Wagi	celui-ci ;
Zik	jadis, il y a longtemps;